



 **Tarification Professionnels  
au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Conditions générales applicables aux principales opérations des entrepreneurs individuels

HSBC 

Cette brochure présente la tarification des opérations courantes au titre de votre activité professionnelle en euros HT, entrant en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et en l'absence de dispositions particulières.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications seront portées à la connaissance de nos clients au moyen de nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA, sauf celles signalées par le symbole **TVA**.

Lorsque la TVA est due, il convient d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Nos autres tarifs sont disponibles dans la brochure à destination de nos clients particuliers.



# Sommaire

<b>Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte</b>	<b>5</b>	<b>Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions</b>	<b>12</b>
Ouverture, modification, clôture		Découverts autorisés	
Relevés de compte		Crédits professionnels	
Tenue et suivi de compte		Conditions d'arrêtés	
Services en agence		Les cautions délivrées	
<b>Banque à distance</b>	<b>6</b>	<b>Epargne et placements financiers</b>	<b>13</b>
Consultation et gestion de vos comptes		Placements financiers	
La solution Internet		Epargne retraite et salariale	14
<b>Vos encaissements</b>	<b>7</b>	Retraite	14
Solutions monétiques		Indemnités Fin de Carrière	14
Réception d'un virement		Les relevés Elysées Patrimoine	14
Prélèvements		<b>Assurances</b>	<b>15</b>
Remise de chèques		Protection des personnes	
Effets (LCR / BOR)		<b>Autres opérations internationales</b>	<b>16</b>
<b>Vos moyens et opérations de paiement</b>	<b>8</b>	Change	
Cartes		Chèques et Effets	
Virements		Ouverture de compte	
Prélèvements	9	<b>Produits n'étant plus commercialisés</b>	<b>17</b>
Chèques	9	Les conventions	
Effets (LCR / BOR)	9	Autres prestations	
<b>Offre groupée de services</b>	<b>10</b>	<b>Dates de valeur</b>	<b>18</b>
HSBC Contrat Pro		Les opérations domestiques	
<b>Irrégularités et incidents</b>	<b>11</b>	Les opérations de change	
Commissions d'intervention		Les opérations internationales	
Opérations particulières		<b>Résolution d'un litige</b>	<b>19</b>
Incidents de paiement			



# ▶ Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

## Ouverture, modification, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte.....	<b>GRATUIT</b>
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire.....	<b>GRATUIT</b>
Transfert de compte dans une autre agence HSBC France.....	<b>GRATUIT</b>
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier).....	<b>GRATUIT</b>

## Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé <sup>(1)</sup> .....	<b>GRATUIT</b>
Bimensuel.....	10 € par mois
Journalier.....	40 € par mois

## Tenue et suivi de compte

Ports et frais de tenue de compte actif.....	16 € par mois
Commission d'actualisation administrative <b>TVA</b> ..... (applicable en cas d'engagement avec HSBC France)	90 € par an
Frais de tenue de compte inactif <sup>(2)</sup> .....	30 € par an

## Services en agence

Frais d'envoi des moyens de paiement (hors frais postaux).....	<b>GRATUIT</b>
Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque.....	<b>GRATUIT</b>
Versement d'espèces à votre agence.....	<b>GRATUIT</b>
Frais de recherche de documents <sup>(3)</sup> <b>TVA</b> .....	de 8,37 € à 20,91 €
Lettre d'honorabilité <b>TVA</b> .....	45 €

## Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle **TVA**

Jusqu'à 20 dm <sup>3</sup> .....	100 €
De 21 à 100 dm <sup>3</sup> .....	166,67 €
De 101 à 300 dm <sup>3</sup> .....	308,33 €
Plus de 301 dm <sup>3</sup> .....	583,33 €
Hors norme.....	nous consulter

## Dépôt de garantie

Jusqu'à 100 dm <sup>3</sup> inclus.....	300 €
Plus de 100 dm <sup>3</sup> .....	500 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. (3) Pour les recherches importantes, devis possible sur demande.

# Banque à distance

## Consultation et gestion de vos comptes

### Frais d'utilisation des services de banque à distance par Internet, mobile et téléphone

Espace sécurisé Ma banque en ligne sur hsbc.fr<sup>(1)</sup>..... **GRATUIT**

Application Ma banque mobile HSBC<sup>(1)</sup> (pour iPhone et Android)..... **GRATUIT**

Ma banque par téléphone<sup>(1)(2)</sup> ..... **0 810 246 810** Service 0,09 € / appel + prix appel



Nos conseillers à distance sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

### HSBC Alertes TVA : service offrant des alertes d'informations bancaires / boursières par SMS ou e-mail

Abonnement de 6 alertes ..... 1,76 € par mois

Abonnement de 25 alertes ..... 4,27 € par mois

Dépassement du forfait, dès la 1<sup>re</sup> alerte hors forfait ..... 0,34 € par SMS  
0,17 € par e-mail

## La solution Internet

### Elys PC TVA



Un accès direct sécurisé pour consulter et gérer en ligne vos comptes détenus chez HSBC France.

Package intégral ..... 26,50 € par mois<sup>(3)</sup>

Service comprenant : consultation des relevés de compte, relevés carte Business<sup>(4)</sup>, virements SEPA et de trésorerie en euros, virements non SEPA, gestion des RIB, titres et placements, saisie de LCR, portefeuille commercial, transfert de fichier<sup>(5)</sup>, info mail<sup>(6)</sup>, application mobile

**(1)** Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(2)** Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger. **(3)** Des conditions tarifaires spécifiques sont appliquées pour les opérations de paiement. **(4)** Pour les entreprises concernées. **(5)** Commission à la ligne : 0,07 €, prélevée mensuellement. **(6)** Commission par e-mail : 0,87 €, prélevée mensuellement.

# Vos encaissements

## Solutions monétiques

### Contrat commerçant / Contrat professionnel de santé

Equipement TPE <b>TVA</b> .....	nous consulter
Solution santé <b>TVA</b> .....	nous consulter
Commission par transaction .....	nous consulter

### Solution e-commerce

Frais d'installation <b>TVA</b> .....	min. 285 €
Abonnement mensuel <b>TVA</b> .....	min. 23,90 €
Commission par transaction .....	nous consulter

## Réception d'un virement

Virement SEPA reçu .....	<b>GRATUIT</b>
Virement non SEPA <sup>(1)</sup> reçu .....	25 €

## Prélèvements

Avis de prélèvement remis à l'encaissement retourné impayé .....	15 €
Prélèvements remis sur Internet <sup>(2)</sup> .....	nous consulter
Prélèvements remis en agence :	
- facturation par remise .....	12,50 €
- avis de prélèvement .....	5,50 €
Encaissement des prélèvements SEPA .....	nous consulter
HSBC Solution SEPA <b>TVA</b> (plate-forme de gestion des mandats et des ordres de prélèvements SEPA) .....	nous consulter

## Remise de chèques

Chèque remis à l'encaissement retourné impayé pour motif autre que sans provision .....	16 €
--	------

## Effets (Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Effet remis à l'encaissement retourné impayé .....	20 €
Opérations d'acceptation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation, avis de sort .....	20 €
Remise d'effets par Internet <sup>(2)</sup> .....	nous consulter
Remise d'effets sur support papier .....	6 € par effet

(1) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. (2) Facturation des opérations effectuées sur Elys PC : voir page 6.

# Vos moyens et opérations de paiement

## Cartes

### Cotisation annuelle

Carte Visa Gold Business.....	137 €
Carte Visa Business :	
- débit différé.....	55 €
- débit immédiat.....	43 €

### Opérations diverses

Réfection de carte.....	15 €
Réédition du code confidentiel.....	9 €
Opposition sur carte bancaire.....	<b>GRATUIT</b>

### Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- du Groupe HSBC <sup>(1)</sup> .....	<b>GRATUIT</b>
- d'une banque autre que HSBC.....	<b>GRATUIT</b>
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard.....	5 € par retrait
Paiements par carte.....	<b>GRATUIT</b>

### Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- du Groupe HSBC <sup>(1)</sup> .....	<b>GRATUIT</b>
- d'une banque autre que HSBC.....	3,05 € par retrait + 2,90 % <sup>(2)</sup>
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard.....	5 € par retrait + 2,90 % <sup>(2)</sup>
Paiements par carte.....	2,90 % <sup>(2)</sup>

## Virements SEPA



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « share ».

### Emission d'un virement SEPA

#### Frais par virement occasionnel émis

Initié sur Internet et mobile <sup>(3)(4)</sup> .....	<b>GRATUIT</b>
Initié en agence.....	4 € par virement

#### Frais par virement permanent émis

Initié sur Internet et mobile <sup>(3)(4)</sup> .....	<b>GRATUIT</b>
Initié en agence.....	1,10 € par virement

#### Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits et/ou non formalisés sur support de la banque.....	10 € par ordre
--	----------------

(1) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues par la banque locale dans certains pays. (2) Du montant brut de la transaction. (3) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (4) Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée pour un ordre de virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération.



## Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité/crédité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé soit dans une devise hors euro de l'Espace Economique Européen (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) vers/depuis un Etat de l'Espace Economique Européen (option de frais « share » obligatoire), soit en toute autre devise vers tout autre pays (option de frais « ben », « our », « share »).

### Emission d'un virement non SEPA

#### Frais par virement occasionnel émis<sup>(1)</sup>

Initié sur Internet et mobile<sup>(2)(3)</sup> ..... 12,50 €  
Initié en agence.....0,10 % de la transaction  
min. 25 €

#### Autres frais

Commission additionnelle sur ordres transmis manuscrits  
et/ou non formalisés sur support de la banque ..... 10 € par ordre  
Commission de change ..... **GRATUIT**  
Frais de correspondant(s) ..... 20 €  
Frais par virement occasionnel émis incomplet  
(informations nécessaires absentes ou erronées) ..... commission additionnelle 15 €



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

**(1)** Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. **(2)** Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée pour un ordre de virement initié en agence. L'exécution de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisée en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération. **(3)** Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(4)** Dates de valeurs remises chèques : J+1 jour ouvré pour les chèques remis à J avant 12h. J+2 jours ouvrés si remise à J après 12h.

## Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA... **GRATUIT**  
Frais par paiement de prélèvement SEPA ..... **GRATUIT**  
Opposition sur prélèvement SEPA ..... 13 €

## Chèques<sup>(4)</sup>

Commande et délivrance de chéquier..... **GRATUIT**  
Frais d'émission d'un chèque de banque..... 11 €  
Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur ..... 13 €  
Lettre chèque..... nous consulter

## Effets (Lettres de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé)

Echéance avisée ..... **GRATUIT**  
Echéance non avisée ..... 25 €

# Offre groupée de services

## HSBC Contrat Pro TVA



HSBC Contrat Pro regroupe l'essentiel des services et prestations pour une gestion efficace de votre compte professionnel au quotidien.

### Carte bancaire

Carte Visa Business ou carte Visa Gold Business

### Gratuité des principaux frais de fonctionnement

Ports et frais de tenue de compte actif

Commission de mouvement sur les opérations enregistrées au débit du compte, dans la limite de 20 000 € / mois<sup>(1)</sup>

Commission d'actualisation administrative

### Exonération des opérations courantes

Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et zone euro

Virements SEPA occasionnels et permanents<sup>(2)</sup>

Opposition sur chèques et prélèvements

Réfection de carte bancaire en cas de perte ou de vol

Réédition du code confidentiel

### Découvert

Découvert autorisé jusqu'à 7 500 € / mois<sup>(3)</sup>

Doublement possible du montant du découvert autorisé, jusqu'à 2 fois par an<sup>(3)</sup> (dans la limite de 30 jours)

### Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

- carte Visa Gold Business.....42,50 €
- carte Visa Business.....37,50 €



Des conditions spécifiques sont réservées aux professions libérales. Renseignez-vous auprès de votre agence.

(1) Ou 60 000 € / trimestre selon la périodicité de vos arrétés. Au-delà, la commission de mouvement est due au tarif en vigueur. (2) Virement permanent domestique uniquement. (3) Sous réserve d'acceptation de la banque après étude de votre dossier, soumis à des conditions d'obtention particulières. Applicable sur une période de 12 mois glissants.

# Irrégularités et incidents

## Commission d'intervention



Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier...).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois)..... 8 €

## Opérations particulières

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire..... 30 €

Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire..... 20 €

Frais à la suite d'une interdiction d'émettre des chèques signalée par la Banque de France..... 30 €

Frais par avis à tiers détenteur..... 100 €

Frais par saisie attribution..... 100 €

Frais par saisie conservatoire..... 100 €

Frais par opposition à tiers détenteur..... 100 €

Frais pour opposition administrative (dans la limite de 10 % du montant de l'opposition)..... max. 100 €

## Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé..... 20 €

### Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(1)</sup> :

- pour un chèque ≤ 50 €..... 30 €

- pour un chèque > 50 €..... 50 €

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un chèque sans provision<sup>(2)</sup>..... 13 €

### Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive..... 36 €

### Incidents sur effets

Frais par effet impayé<sup>(1)</sup>..... 27 €

### Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(1)</sup>..... montant du prélèvement, max. 20 €

(1) Le montant est un forfait comprenant l'ensemble des facturations (frais d'information, commission d'intervention...). (2) Frais non perçus si rejet.

# ▶ Découverts, crédits, conditions d'arrêtés et cautions

## Découverts autorisés

Frais de dossier pour une mise en place ou un renouvellement ..... 70 €

## Crédits professionnels<sup>(1)(2)(3)</sup>



Le Taux Effectif Global est indiqué sur l'offre de contrat de crédit.

Frais d'étude et de renouvellement des dossiers de crédit quelle que soit la durée.....	1 % du montant du crédit min. 170 €
Emission d'un avenant.....	1 % du montant du crédit min. 500 € / max. 1 000 €
Frais de dossier sur capital emprunté.....	1 % du montant du crédit min. 250 € / max 1 000 €
Confirmation de concours.....	de 0,25 % à 1 %
Information annuelle des cautions.....	min. 55 € par dossier
Demande de décompte de remboursement anticipé.....	50 €

## Conditions d'arrêtés

### Intérêts débiteurs



- En euros : ils sont calculés en fonction du taux de base. A ce taux s'ajoute une majoration qui est fonction de la nature et de la durée du crédit, de la structure financière de l'entreprise cliente et du chiffre d'affaires réalisé.
- Autres devises : ils sont calculés en fonction du taux journalier de la devise augmenté de la majoration.

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (si les utilisations débitrices des découverts sont < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés d'agios débiteurs)<sup>(4)</sup>..... 5 € par mois  
ou 10 € par trim.

Commission de mouvement (calculée sur les mouvements enregistrés au débit du compte)..... à partir de 0,10 %  
min. 10 € par mois

Commission sur le plus fort découvert ..... par mois, min. 0,06 %  
max. 100 % des intérêts débiteurs

Commission de dépassement..... min. 0,50 %

Commission d'immobilisation..... min. 2,50 %

## Les cautions délivrées<sup>(5)</sup>



Cautions fiscales.

Frais de rédaction de l'acte..... de 50 € à 115 €<sup>(6)</sup>

Avenant..... 50 €

Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)..... 1,20 % à 2 %  
min. 30 €

(1) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt. (2) Le taux varie en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties, de la structure financière du client et du chiffre d'affaires réalisé. (3) Les taux d'intérêt sont indexés sur le Taux de Base de HSBC (TB) de 740 % au 01/07/2016. Le TB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte des différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits. (4) Hors TEG. (5) Hors commission de risque. (6) La tarification est fonction de la complexité de l'acte. Nous consulter.

# 🔴 Epargne et placements financiers

## Placements financiers

### Ordre de Bourse

Les présents tarifs sont affichés Hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux actuel de 0,2% du montant des transactions<sup>(1)</sup>

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles)		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone <sup>(2)</sup>	<b>Forfait Invest Expert</b>	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 %
	<b>Forfait Invest</b>	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 %
Agence		1,40 %	17,50 €

Sur les autres marchés <sup>(3)</sup> (Frais de brokers étrangers exclus) <sup>(4)</sup>		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone <sup>(2)</sup>	Marchés actions sur New York (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid	0,57 %	35 €
Agence ou téléphone <sup>(2)</sup>	Principales Bourses internationales	1,50 %	49 €

### Service de règlement différé (SRD)<sup>(5)</sup>

en option

Tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) ..... 0,022 %

Opération de prorogation ..... 0,299 % min. 10 €

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) au taux actuel de 0,2 % du montant des transactions est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un Mandat HSBC Actions France. (2) Via la cellule Titres de Ma banque par téléphone. (3) Hors éventuelle commission de change et taxes locales. (4) Les frais de brokers pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06 % min. 26,4 USD ; Londres 0,06 % min. 18 GBP ; Francfort 0,06 % min. 18 EUR ; Zurich 0,06 % min. 42 CHF ; Madrid 0,06 % min. 30 EUR. Autres places : nous consulter. (5) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles au SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. (6) Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs : commission fixe de 4,17 euros par ligne.

### Droits de garde TVA



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Droits de garde sur :

- les titres et OPC (Organismes de Placement Collectif) du Groupe HSBC ..... **GRATUIT**

- les titres, autres valeurs et OPC hors Groupe HSBC, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés Euronext sur le semestre considéré :

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Moins de 15 ordres		Minimum	15 ordres et +
	Commission proportionnelle par tranche	Commission fixe par ligne		
Jusqu'à 100 000 €	0,10 %	2,09 € <sup>(6)</sup>	12,50 €	<b>GRATUIT</b>
Au-delà de 100 000 €	0,067 %			

### Accès illimité aux cotations temps réel

sur les marchés Euronext ..... **GRATUIT**

Opération sur titres (OST) ..... 12,80 €

OST disponible en ligne ..... **GRATUIT**

## Autres opérations sur titres TVA

Paiement des coupons :

- valeurs Euronext<sup>(1)</sup> ..... **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear ..... **GRATUIT**
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger ..... 2,5 %

Souscription d'OPC<sup>(2)</sup> hors Groupe HSBC ..... 25 € par opération

Les prix de souscription et de rachat des parts ou actions d'OPC tiennent compte des éventuels frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le client prend connaissance à la lecture du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Transfert de titres vers un autre établissement :

- dépôt France, Belgique, Pays-Bas, Portugal ..... 4,16 € par ligne  
min. 33,33 €
- dépôt étranger ..... 41,66 € par ligne

Rémunération de HSBC France relative à la commercialisation des OPC de la gamme proposée dans le cadre de son activité de distributeur (rétrocession sur frais de gestion prélevés sur la base de l'actif net de l'OPC concerné). Les conventions de placement signées par HSBC France avec les sociétés de gestion des OPC présentés dans le cadre de son activité de distributeur prévoient le versement à la banque d'une commission proportionnelle à l'encours placé par la banque dans l'OPC concerné. Conformément à l'article 314-76 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC France tient à la disposition des investisseurs le détail des taux applicables par OPC.

## Epargne retraite et salariale

Frais de mise en place d'un dispositif d'épargne salariale **TVA** nous consulter

Forfait de tenue de compte PEI ou PERCO-I Elyseo **TVA** ..... nous consulter

A compter du 11<sup>e</sup> épargnant **TVA** ..... nous consulter

Droits d'entrée et frais de gestion des FCPE ..... nous consulter

## Retraite

Solution Retraite Madelin<sup>(3)</sup> ..... nous consulter

## Indemnités Fin de Carrière

HSBC IFC<sup>(4)</sup> ..... nous consulter

## Les relevés Elysées Patrimoine TVA



Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus.

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

- mensuel ..... 4,17 €
- trimestriel ..... 7,50 €
- semestriel ..... 10,83 €
- annuel ..... 18,33 €

**(1)** France, Belgique, Pays-Bas et Portugal. **(2)** Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur [www.hsbc.fr/selecteur-opc](http://www.hsbc.fr/selecteur-opc). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). **Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.** **(3)** La Retraite Madelin est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative, en euros et à capital variable souscrit par le Cercle des Epargnants, Fédération de l'Epargne, de la Retraite et de la Prévoyance (association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n° 115 731P), auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(4)** Contrat d'assurance collective Indemnités de Fin de Carrière en euros et à capital variable souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le Code des Assurances.

# Assurances

## Protection des personnes

### **Atoll Prévoyance<sup>(1)</sup>**

Assurance en cas d'incapacité de travail, d'invalidité  
ou de décès .....nous consulter

### **HSBC Capital Prévoyance<sup>(2)</sup>**

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible  
d'Autonomie (PTIA) toutes causes .....nous consulter

### **HSBC Vanoise<sup>(3)</sup>**

Assurance décès toutes causes / Perte Totale et Irréversible  
d'Autonomie (PTIA) toutes causes associée aux crédits  
court terme.....nous consulter

### **Assurance Frais généraux<sup>(4)</sup>**

Assurance en cas d'Incapacité Temporaire Totale  
de travail (ITT) .....nous consulter

**(1)** Atoll Prévoyance est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par le Groupement de Prévoyance Maladie Accident (association sans but lucratif régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n° 115 731P) auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** Contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(3)** Contrat d'assurance collective n° 004/800/367 à adhésion individuelle et facultative en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(4)** Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

# Autres opérations internationales

## Change



Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virement non SEPA).

### Commission de change

Jusqu'à 75 000 € .....	0,05 %
De 75 001 € à 150 000 € .....	0,025 %
Au-delà de 150 000 € .....	0,0125 % min. 16,50 €

## Chèques et Effets<sup>(1)</sup>

### Opérations d'encaissement

Commission d'encaissement .....	0,10 % de la transaction min. 16 € / max. 100 €
Frais de port <sup>(2)</sup> .....	25 €
Opérations d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé .....	31 € par opération

### Opérations de paiement

Commission de règlement .....	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de transmission .....	5 €
Opérations d'acceptation, d'attente, d'avis de sort, de prorogation, d'impayé .....	31 € par opération

### Emission d'un chèque de banque en devises

Commission de traitement .....	16 €
Frais de transmission .....	18 €

## Ouverture de compte

Accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger <sup>(3)</sup> au sein du Groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement <sup>(4)</sup> .....	140 €
---	-------

**(1)** Les chèques et les effets tirés sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants, de change). **(2)** En cas de remise de chèque en crédit après encaissement. Si le crédit en compte est sauf bonne fin, exonération des frais de port. **(3)** Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, ces contrats doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant. **(4)** Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en vigueur.



# Produits n'étant plus commercialisés

## Les conventions

### Cotisation mensuelle

HSBC Professionnels **TVA** avec :

- carte Visa Gold Business ..... 23 €
  - carte Visa Business ..... 17 €
- HSBC Passeport :
- souscription seule ..... 18,50 €
  - en complément d'une convention ..... 13,85 €

### Cotisation trimestrielle

Convention Elysées Professions Indépendants **TVA** ..... 29 €

## Autres prestations

- HSBC Assurance santé<sup>(1)</sup> ..... nous consulter
- Elysées Prévoyance<sup>(2)</sup> ..... nous consulter
- Elysées Retraite Indépendants<sup>(3)</sup> ..... nous consulter
- Volassur Pro<sup>(4)</sup> - assurance perte/vol des moyens de paiement :
  - 1<sup>er</sup> assuré ..... 60 € par an
  - 2<sup>e</sup> assuré ..... 35 € par an

(1) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.  
(2) Contrat d'assurance collective souscrit par l'Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Patrimoine et Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (3) Contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable souscrit par l'association APRINSS auprès de HSBC Assurance Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. (4) Contrat d'assurance collective souscrit par HSBC France auprès d'AIG Europe Limited pour l'assurance perte/vol des moyens de paiement, et auprès de Juridica pour l'assurance de Protection juridique, entreprise régie par le Code des Assurances et auprès d'Affinion International Limited pour l'assistance. Dans la limite des dispositions contractuelles.

# Dates de valeur

## Les opérations domestiques

Versement d'espèces .....	jour de l'opération
Retrait d'espèces .....	jour de l'opération
Remise de chèque .....	1 jour ouvré après la date de comptabilisation <sup>(1)</sup>
Paiement de chèque .....	1 jour ouvré avant la date de comptabilisation en compte
Virement reçu (y compris SEPA) .....	jour de réception des fonds
Virement émis (y compris SEPA) .....	jour de règlement interbancaire
Remise de prélèvement .....	jour de règlement interbancaire <sup>(2)</sup>
Remise d'effet LCR/BOR :	
- encaissement SBF .....	4 jours calendaires après l'échéance
	Délai min. de remise avant l'échéance : 12 jours calendaires
- escompte .....	1 jour calendaire après la date de traitement de la remise
Paiement d'effet domicilié .....	1 jour calendaire avant la date de règlement

## Les opérations de change

Au comptant :

- au débit d'un compte en euros ou en devises.....1 jour ouvré avant l'opération
- au crédit d'un compte en euros ou en devises....2 jours ouvrés après l'opération

A terme .....

nous consulter

## Les opérations internationales

Virement non SEPA (international)<sup>(3)</sup> :

- en devise européenne<sup>(4)</sup> .....la date de débit en compte
- hors devise européenne..... 1 jour ouvré avant la date de débit en compte

Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger<sup>(3)</sup>

(tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou devises).....1 jour ouvré avant l'opération

Règlement d'effets émis en faveur de l'étranger<sup>(3)</sup>

(tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou devises).....1 jour ouvré avant l'opération

Règlement en provenance de l'étranger<sup>(5)</sup> :

- en devise européenne<sup>(4)</sup> .....jour de réception réelle des fonds
- hors devise européenne.....2 jours ouvrés après la réception des fonds

Encaissement de chèque, d'effet libre payables

à l'étranger<sup>(3)</sup> ..... 1 jour ouvré après la date de réception des fonds

**(1)** Remise chèque : dates de valeurs remises chèques : J+1 jour ouvré pour les chèques remis à J avant 12h. J+2 jours ouvrés si remise à J après 12h. **(2)** Délai minimum de remise : 4 jours ouvrés bancaires avant la date de règlement interbancaire. **(3)** Toute opération avec change nécessite deux jours ouvrés supplémentaires. **(4)** Liste des devises européennes concernées : EUR (Zone euro), CHF (Liechtenstein), DKK (Danemark), HUF (Hongrie), NOK (Norvège), RON (Roumanie), SEK (Suède), GBP (Royaume-Uni), BGN (Bulgarie), ISK (Islande), PLN (Pologne), CZK (République Tchéque). **(5)** En cas de cessions de devises : 1 jour ouvré supplémentaire.

# Résolution d'un litige

## La qualité de nos services

HSBC France est attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés. Ayez alors le réflexe de contacter votre conseiller : celui-ci est le plus à même de répondre à vos questions pour vous apporter satisfaction.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, contactez notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre conseiller la solution la mieux adaptée.

## Nous contacter

- Écrivez-nous : Direction Relations Clients  
103, avenue des Champs-Élysées - 75419 Paris Cedex 08
- Appelez-nous au  <sup>(1)</sup>
- Connectez-vous sur **hsbc.fr**, rubrique « **Contactez-nous** » en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact ».

<sup>(1)</sup> Article L113-5 du Code de la consommation (le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé).



**Prenez rendez-vous avec votre Conseiller Professionnel**

**Agence HSBC | [www.hsbc.fr/professionnels](http://www.hsbc.fr/professionnels)**

**0 810 246 810**

Service 0,09 € / appel  
+ prix appel

**Publié par HSBC France**

04/2016

**HSBC France**

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS

(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

sous le n° 07 005 894.

**HSBC Assurances Vie (France)**

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances

Réf. : 16.000.57 - Crédits photos : Photononstop, Getty Images